

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Octobre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 06 Octobre 2023.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / JAGER Bruno / TALFUMIER Hervé / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / HOUPERT André / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: BEAUSEROY Anabelle (procuration à BEAUSEROY Raphaël) / WITTKOWSKI Nicolas (procuration à HOUPERT André).

N° 27 – 2023 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU PÔLE DECHETS (RPQS)

Après avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service du pôle déchets (RPQS), le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable
- souligne le différentiel de poids par habitants entre pesée et levée (76 kgs/Hts ; 145 kgs/Hts).

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le **20 OCT. 2023**
Le Maire,

André HOUPERT

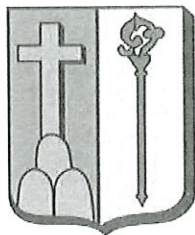


Burtoncourt, le 13 Octobre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Octobre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 06 Octobre 2023.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / JAGER Bruno / TALFUMIER Hervé / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / HOUPERT André / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: BEAUSEROY Anabelle (procuration à BEAUSEROY Raphaël) / WITKOWSKI Nicolas (procuration à HOUPERT André).

N° 28 – 2023 : LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE 2024/2033.

Après exposé du Maire et avis de la Commission Consultative de location des baux de chasse 2024/2033 en date du 13 Octobre 2023, le Conseil Municipal de Burtoncourt décide :

- D'autoriser le Maire ou son adjoint à signer le bail de chasse en gré à gré avec Mr BECKER Jérôme 14 Voie Romaine 57320 ANZELING
- Du montant de la location pour le lot unique défini ci-dessous est de 5 600 € (cinq mille six cents euros)
- De définir le lot de chasse comme suit : un lot unique de 376 ha et 64 a composé d'environ 88 ha 15 a de forêt, 17 ha 45 a de friches, 1 ha 93 a de roseaux, 2 ha 75 a d'étang et 266 ha 36 a de plaines.
- De fournir un plan délimitant le lot aux candidats
- De ne pas autoriser le tir à l'intérieur de la lagune en raison des risques de perforation des membranes servant à l'étanchéité des bassins
- Qu'une restriction de chasse est faite au droit du Camping du Bois Sacker, les chasseurs devant prendre toutes les précautions nécessaires du 1^{er} avril au 20 octobre (période d'ouverture du camping)
- De fournir un plan d'aménagement forestier
- Informations complémentaires :
 - Unité cynégétique du lot N°6
 - Moyenne des dégâts de sangliers sur 5 ans /100 ha de 0,24 ; même période sur le département de 0,67.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 20 OCT. 2023
Le Maire,

André HOUPERT

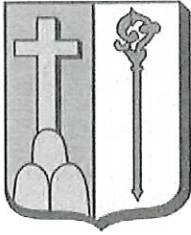


Burtoncourt, le 13 Octobre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Octobre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 06 Octobre 2023.

PRESENTS : BEUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / JAGER Bruno / TALFUMIER Hervé / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / HOUPERT André / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: BEUSEROY Anabelle (procuration à BEUSEROY Raphaël) / WITTKOWSKI Nicolas (procuration à HOUPERT André).

N° 29 – 2023 : ONF – DEVIS TRAVAUX EXPLOITATION 2024 EN ATDO
(Assistance Technique à Donneur d'Ordre).

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis N° DEC-23-862505-00539644/12047 concernant les travaux d'exploitation 2024 en ATDO.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis présenté par l'ONF pour un montant de 4 718,46 € HT soit 5 662,15 € TTC.

(Pièce jointe : Devis N° DEC-23-862505-00539644/12047)

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le **20 OCT. 2023**
Le Maire,

André HOUPERT

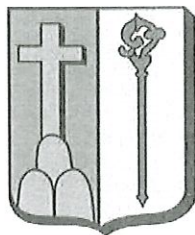


Burtoncourt, le 13 Octobre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Octobre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 06 Octobre 2023.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / JAGER Bruno / TALFUMIER Hervé / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / HOUPERT André / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: BEAUSEROY Anabelle (procuration à BEAUSEROY Raphaël) / WITTKOWSKI Nicolas (procuration à HOUPERT André).

N° 30 – 2023 : ETAT DE PREVISION DES COUPES – EXERCICE 2024.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de prévision des coupes pour l'exercice 2024. Il est prévu de travailler dans les parcelles 2 4.a et 13a de la Forêt Communale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer l'état de prévision des coupes en forêt communale pour l'exercice 2024 pour une recette brute estimée à 39 706 €.

(Pièce jointe : Etat de prévision des coupes)

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le **20 OCT. 2023**
Le Maire,

André HOUPERT

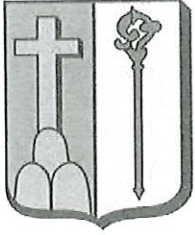


Burtoncourt, le 13 Octobre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Octobre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 06 Octobre 2023.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / JAGER Bruno / TALFUMIER Hervé / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / HOUPERT André / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: BEAUSEROY Anabelle (procuration à BEAUSEROY Raphaël) / WITTKOWSKI Nicolas (procuration à HOUPERT André).

N° 31 – 2023 : DEVIS DEBARDAGE 2024.

Après avoir pris connaissance du devis de débardage pour l'exploitation de la forêt pour l'exercice 2024, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer le devis de débardage établi par la SAS CHÊNE D'OR pour les bois façonnés de l'hiver 2023/2024 qui s'élève à un montant de 8 716,40 € TTC.

(Pièce jointe : Devis débardage 2024)

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 20 OCT. 2023
Le Maire,

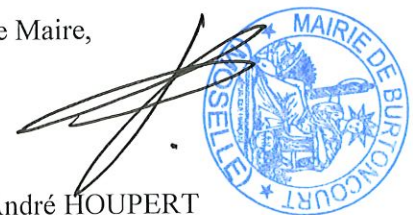
André HOUPERT



Burtoncourt, le 13 Octobre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Octobre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 06 Octobre 2023.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / JAGER Bruno / TALFUMIER Hervé /
NEWEL Sabine / MERY Nicolas / HOUPERT André / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: BEAUSEROY Anabelle (procuration à BEAUSEROY Raphaël) /
WITTKOWSKI Nicolas (procuration à HOUPERT André).

N° 32 – 2023 : DEVIS ABATTAGE 2024.

Après avoir pris connaissance du devis pour l'abattage en forêt communale de Burtoncourt pour l'exercice 2024, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer le devis abattage établi par la SAS CHÊNE D'OR qui s'élève à un montant de 12 425,60 € TTC.

(Pièce jointe : Devis abattage 2024)

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 20 OCT. 2023
Le Maire,

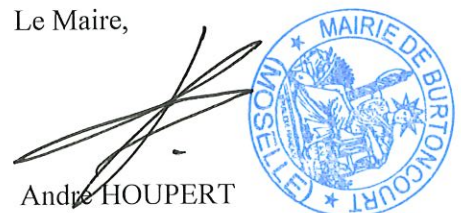
André HOUPERT

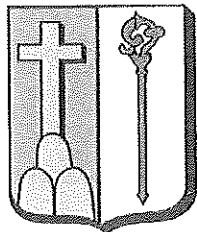


Burtoncourt, le 13 Octobre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Octobre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 06 Octobre 2023.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / JAGER Bruno / TALFUMIER Hervé / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / HOUPERT André / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: BEAUSEROY Anabelle (procuration à BEAUSEROY Raphaël) / WITKOWSKI Nicolas (procuration à HOUPERT André).

N° 33 – 2023 : Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Mission Intérim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle (Loi n°84-53 modifiée – art. 25).

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, le Maire de Burtoncourt propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Le Maire de Burtoncourt présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Burtoncourt, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

(Pièce jointe : Convention)

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le **20 OCT. 2023**
Le Maire,

André HOUPERT

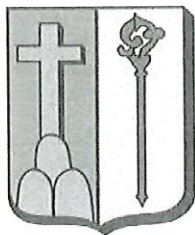


Burtoncourt, le 13 Octobre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Octobre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 06 Octobre 2023.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / JAGER Bruno / TALFUMIER Hervé / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / HOUPERT André / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: BEAUSEROY Anabelle (procuration à BEAUSEROY Raphaël) / WITTKOWSKI Nicolas (procuration à HOUPERT André).

N° 34 – 2023 : REGLEMENT MUNICIPAL DE CONSTRUCTION

- Vu la loi locale de 07 Novembre 1910
- Vu la caducité du POS de Burtoncourt en date du 27 Mars 2017
- Vu l'article R111-27 du Code de l'Urbanisme

Le Conseil Municipal de Burtoncourt autorise le Maire de Burtoncourt à édicter un règlement municipal de construction afin de protéger le caractère harmonieux des clôtures dans la zone urbaine de type rurale.

A ce titre, le Conseil Municipal approuve de :

- Demander une Déclaration Préalable (DP) pour la réalisation de clôture sur la façade publique
- Favoriser le caractère végétal
- Favoriser les structures ouvertes (grillages, persiennes, grilles ajourées, etc.)
- Limiter les structures de type mur, muret.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le
Le Maire,

20 OCT. 2023

André HOUPERT

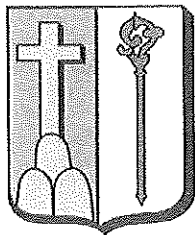


Burtoncourt, le 13 Octobre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Octobre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 06 Octobre 2023.

PRÉSENTS : BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / JAGER Bruno / TALFUMIER Hervé / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / HOUPERT André / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: BEAUSEROY Anabelle (procuration à BEAUSEROY Raphaël) / WITTKOWSKI Nicolas (procuration à HOUPERT André).

N° 35 – 2023 : DESTINATION DES COUPES 2023/2024

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2023 / 2024 :

DESTINATION DES COUPES

VENTE AUX PROFESSIONNELS

	Destination du Bois d'oeuvre	Destination du Bois d'industrie (éventuellement regroupé avec le bois de feu)	Destination du Bois de feu
Vente des produits façonnés	Pelles 2-4-13a	Pelles 2-4-13a	Pelle 2 et 4
Vente en bloc et sur pied (1)			
Vente sur pied à la mesure	Néant		
Coupes reportées	Néant		

(Nota : Les différents paragraphes ci- dessous seront ou non conservés en fonction des destinations choisies)

BOIS DE CHAUFFAGE AUX PARTICULIERS - AFFOUAGE (délivrance) ou CESSION(vente)

Uniquement pour la satisfaction des besoins domestiques ou ruraux des habitants, toute revente est interdite.

	Destination du Bois de feu
Vente en cession de bois de chauffage (2)	Néant
Délivrance de bois sur pied par affouage communal (partage en nature) (3)	Pelles 2 et 4
Délivrance de bois façonnés par vente de coupes affouagères (4)	Néant

(3) Cas de la délivrance de produits sur pied destinés à être façonné en bois de chauffage par les affouagistes (affouage communal avec partage en nature).

La commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe :

- la taxe d'affouage à 8€/ST jusqu'à 30 stères. Au-dessus de 30 stères à 10€ (devant couvrir les frais engagés par la commune pour assurer la mise à disposition des lots d'affouage)
- le délai d'exploitation des bois au : 30 Avril 2024 (Exceptionnellement après accord jusqu'au 31 mai 2024)
- le délai d'enlèvement des bois au : 31 Août 2024

Conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, il désigne les trois bénéficiaires solvables (ex garants) responsable civilement de la bonne exécution de la coupe :

- Mr HOUPERT André - Maire
- Mr BEAUSEROY - 1^{er} Adjoint
- Mr MICHEL Daniel – 2^{ème} Adjoint

Le rôle de l'agent est alors la surveillance générale de l'exploitation relevant du régime forestier.

La municipalité reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences de sécurité liées à l'exploitation des produits désignés.

Remarque : dans ce cas, le calcul des frais de garderie prendra en compte la valeur estimative du bois d'affouage, valeur déterminée par l'ONF et arrêtée par le préfet- art. 92 de la loi de finance de 1979 modifié par l'art. 95 de la loi de finances pour 1996 et décret 79-333 du 19/04/79 modifié par le décret n° 96-933 du 16 octobre 1996.

L'aide de l'agent patrimonial n'est pas sollicitée pour la matérialisation, le dénombrement et la réception des lots.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le **20 OCT. 2023**
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 13 Octobre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT

